

# 24FIN191 – Correction de l'exercice 14

## EXERCICE 14

Le capital de la société Vergne est composé de 250 000 actions de 30 € de nominal. La société procède à une augmentation de capital en numéraire, suivie d'une autre, par incorporation de réserves, selon les modalités suivantes :

- Augmentation de capital en numéraire : émission de 50 000 actions à 60 € ;
- Incorporation de réserves avec distribution de 30 000 actions gratuites.

Le cours de l'action, avant ces deux opérations, est de 65 € et les droits préférentiels de souscription et les droits d'attribution seront négociés à leur valeur théorique.

### Travail à faire :

1. Estimer la valeur théorique de l'action après chacune de ces deux opérations.

Valeur de l'action avant	250 000	65	16 250 000
Augmentation de capital en numéraire	50 000	60	3 000 000
Valeur de l'action après	300 000	64,16 €	19 250 000

La valeur de l'action après la 1<sup>ère</sup> augmentation de capital est de 64,16 €

Valeur de l'action avant	300 000	64,16	19 250 000
Augmentation de capital par incorporation de réserve	30 000	0	0
Valeur de l'action après	330 000	58,33	19 250 000

La valeur de l'action après la 2<sup>ème</sup> augmentation de capital est de 58,33 €

2. Estimer la valeur théorique d'un droit préférentiel de souscription et d'un droit d'attribution.

$$\text{DPS} = 65 - 64,16 = 0,84 \text{ €}$$

$$\text{DA} = 64,16 - 58,33 = 5,83 \text{ €}$$

3. Combien devra déboursier un investisseur externe à l'entreprise pour acquérir 100 actions de numéraires et 200 actions gratuites ?

Calcul de la parité POUR LES DPS (action ancienne/action nouvelle) : 250 000 actions anciennes pour 50 000 actions nouvelles

250 000/50 000 SOIT 5 actions anciennes pour 1 nouvelle. Donc le nouvel actionnaire doit acheter 5 DPS pour avoir une action nouvelle. Il faut donc acheter 500 DPS à 0,84 € + 100 actions à 60 € = 420 + 6 000 = **6 420 €**

Calcul de la parité POUR LES DA (action ancienne/action nouvelle) : 300 000 actions anciennes pour 30 000 actions nouvelles

300 000/30 000 soit 10 actions anciennes pour 1 nouvelle. Donc le nouvel actionnaire doit acheter 10 DA pour avoir une action nouvelle.

Le nouvel actionnaire possède, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> augmentation de capital 100 actions soit 100 DA. S'il veut 200 actions gratuites il devra disposer de 2000 DA et donc en acheter 1 900.

Il faut donc acheter 1 900 DA\* à 5,83 € = **11 077 €**

Soit au total 6 420 + 11 077 = **17 497 €**

## 24FIN191 – Correction de l'exercice 14

4. Combien devra déboursier un actionnaire qui détient, préalablement aux opérations, 1 000 actions, pour acquérir 100 actions de numéraires et 200 actions gratuites ?

Du fait de sa situation d'ancien actionnaire, il se voit attribuer 1 000 DPS ET 1 100 DA (puisqu'à l'issue de l'augmentation de capital en numéraire, il détient  $1000 + 100 = 1\ 100$  actions)

IL VA UTILISER 500 de ses DPS pour souscrire 100 actions de numéraire et il déboursiera simplement 6 000 € c'est-à-dire 100 actions à 60 €.

Comme l'ancien actionnaire possède 1 100 actions, il a automatiquement 1 100 DA. Il va utiliser ses 1 100 DA pour se voir attribuer 110 actions gratuites (parité de 1/10). Il devra donc acquérir 900 DA à 5,83 pour obtenir 90 actions supplémentaires soit  $900 * 5,83 = 5\ 247$  €

Il déboursera donc en tout  $6\ 000 + 5\ 247 = 11\ 247$  €

5. Si cet actionnaire ne souhaite pas souscrire à ces deux opérations, comment se composera son patrimoine après l'opération.

Valeur du patrimoine avant =  $1\ 000 * 65 = 65\ 000$  €

Valeur du patrimoine après =  $1000 * 58,33 = 58\ 330$  € (en titres)

Valeur de la vente des DPS =  $0,84 * 1\ 000 = 840$  € (il récupère de la trésorerie)

Valeur de la vente des DA =  $5,83 * 1\ 000 = 5\ 830$  € (il récupère de la trésorerie)

Valeur total du patrimoine après =  $58\ 330 + 840 + 5\ 830 = 65\ 000$  € (son patrimoine est devenu plus liquide)